

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

VILLE D'ORLEANS

Conseil Municipal du 13 Novembre 2023

Sommaire

PREAMBULE	4
Partie 1 – Le contexte économique et financier	4
Partie 2 – Les orientations budgétaires et les hypothèses de construction du budget 2024	6
1) Les grandes orientations en matière de fonctionnement (budget principal)	6
A) Les recettes de fonctionnement	6
A1) La fiscalité directe locale	7
A2) Les dotations de l'Etat (Dotation Forfaitaire et Dotation de Solidarité Urbaine)	8
A3) Les dotations communautaires	8
A4) Les autres recettes	9
B) Les dépenses de fonctionnement	9
B-1) Les charges de personnel	10
B-2) Les charges de gestion	11
B-3) La contribution au Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales	12
C) La charge de la dette	12
D) Un effort d'autofinancement maintenu	12
2) Les orientations en matière d'investissement	13
A) Un effort d'investissement de 55,6 M€ (y compris PPP) au titre des compétences communales et 10 M€ réalisés par Orléans Métropole incluant 2,8 M€ de fonds de concours versés par la ville	13
B) Attribution de compensation d'investissement	13
C) Les recettes définitives d'investissement	13
C-1) Le Fonds de Compensation de la TVA	13
C-2) Les subventions d'équipement attendues	14
C-3) Les amendes de police	14
C-4) Les taxes d'urbanisme	14
C-5) Les cessions d'actifs	14
3) Les orientations en matière d'endettement	14
Partie 3 - Orientations budgétaires 2024 par politique publique	17

INTRODUCTION

Le débat sur les orientations budgétaires constitue une obligation réglementaire conformément à l'article L 2312-1 du CGCT. Il n'en demeure pas moins qu'il s'agit d'une étape importante.

Les orientations budgétaires traduisent les grandes lignes de l'action politique et surtout les équilibres financiers retenus pour l'année à venir. C'est un exercice qui permet de définir les contours du prochain budget. Comme le veut la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (loi Grenelle II), la Mairie d'Orléans a présenté un rapport sur le développement durable, préalablement à l'organisation du débat sur ces orientations budgétaires.

La construction du budget 2024 se fait dans un environnement économique encore très contraint: évolution du point d'indice et autres mesures réglementaires impactant la masse salariale, coûts de l'énergie encore élevés et hausse des taux d'intérêts.

Dans ce contexte, la vigilance doit rester de mise pour conserver des équilibres financiers stable et préserver les capacités d'investissement de la Ville pour poursuivre les objectifs des priorités politiques que sont la santé, la sécurité et l'environnement.

Avec un autofinancement maintenu à 12,5 M€ comparable à celui du budget 2023 (12,5 M€), le budget 2024 propose un niveau important d'investissements (57 M€) au service des Orléanais pour favoriser leur qualité de vie dans une logique de développement durable, sans augmentation des impôts et sans hypothéquer l'avenir.

Pour le Maire
Le Maire Adjoint



Michel MARTIN

PREAMBULE

Le budget 2024 enregistre plusieurs évolutions

1/ Le retour du Parc Floral, des Musées et du complexe du Baron dans le giron de la Ville d'Orléans. Dans ce contexte, les dépenses et recettes relatives à ces compétences apparaissent de nouveau dans le budget de la Ville et sont compensées par une augmentation, à due concurrence, de l'attribution de compensation de fonctionnement reçue de la Métropole et d'une diminution de l'attribution de compensation d'investissement qui lui est versée.

La Commission Locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) se réunira début 2024 pour fixer définitivement le montant des attributions de compensation issues de ce transfert de compétences.

2/ La politique Petite Enfance, auparavant gérée au sein du CCAS est reprise dans le budget de la Ville, la subvention versée au CCAS tient compte de cette évolution et est diminuée à due concurrence du coût net de cette compétence.

3/ L'animation sociale, reprise en régie municipale en 2023 fait l'objet d'un nouveau budget annexe qui enregistre l'ensemble des dépenses et recettes afférentes. Ce nouveau budget annexe est équilibré par une subvention d'équilibre versée par le budget principal

4/ La section d'investissement est désormais gérée en Autorisations de Programmes et Crédits de Paiement (AP/CP). Ainsi, sont inscrits au budget 2024, les crédits de paiement (décaissements) qui concernent les Autorisation de Programme qui feront l'objet d'une délibération dédiée au moment du vote du budget.

Les objectifs poursuivis par Orléans Métropole dans l'adoption de ce mode de gestion de la section d'investissement sont de différents ordres :

- adapter au mieux les inscriptions budgétaires aux besoins réels des opérations,
- limiter la mobilisation prématurée des financements et le recours aux reports de crédit. Les reports de crédits sont désormais suivis et engagés dans le cadre des autorisations de programme
- répondre aux observations de la chambre Régionale des Comptes maintenant que la collectivité dispose d'outils adaptés

Partie 1 – Le contexte économique et financier

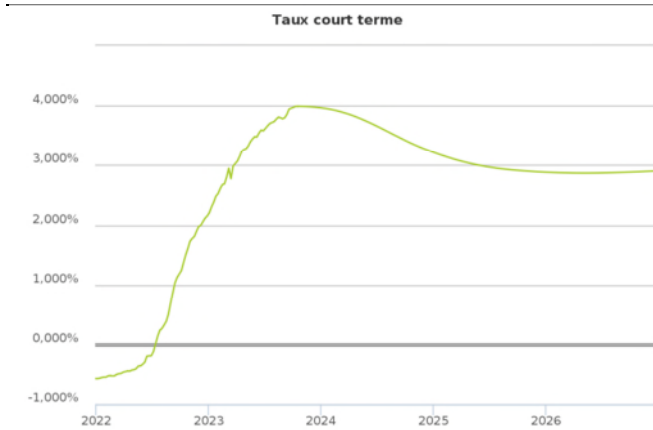
Croissance et inflation prévisionnelles

Dans son rapport sur les projections macroéconomiques de septembre 2023, la Banque de France prévoit que la croissance du PIB serait limitée à 0,9 % en 2023 et resterait stable à +0,9 % en 2024 avant d'amorcer une légère remontée à +1,3 % en 2025.

En parallèle, la Banque de France anticipe que l'inflation totale (IPCH) s'élèverait à 5,8 % en 2023 pour s'ensuite revenir à 2,6 % en 2024 puis 1,8% en 2025.

Taux d'intérêts

Les taux courts terme ont évolué très fortement et très rapidement pour se situer à leur plus haut niveau depuis 2008, si une détente est attendue à partir du deuxième semestre 2024, ils se stabiliseraient autour de 3%, niveau élevé par rapport à la dernière décennie.



Source finance active

Projet de loi de finances 2024 : volet collectivités territoriales

A ce stade des discussions du PLF pour 2024 et concernant les collectivités locales, on peut noter les éléments suivants :

La DGF est proposée à 27,1 milliards d'euros en 2024 (article 24), en évolution de 222,5 millions d'euros par rapport à 2023. Cette hausse est destinée principalement au financement de la croissance des dotations de péréquation. Avec cette enveloppe supplémentaire, l'Etat annonce que plus de 60 % des communes doivent voir leur DGF "augmenter" en 2024. La répartition de cette enveloppe supplémentaire n'est pas connue à ce stade

Toutefois, pour permettre "la stabilisation" des concours financiers aux collectivités à la hauteur fixée par la loi de finances pour 2023, les "variables d'ajustement" – un ensemble de dotations et compensations d'exonérations fiscales – sont ponctionnées. Alors qu'en 2023, seuls les départements avaient été concernés, tous les niveaux de collectivités le sont en 2024 : les régions (- 30 millions), le bloc communal (- 27 millions) et les départements (- 10 millions). La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) de chaque catégorie de collectivité doit être minorée – de même que le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP) pour le bloc communal. Les montants individuels dus doivent être calculés au prorata des recettes réelles de fonctionnement.

L'Etat met en place d'une compensation au profit des communes et intercommunalités qui percevaient jusqu'à présent la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) et, qui, dans le cadre de la réforme du périmètre des zones tendues, devront abandonner cette ressource (article 25), c'est le cas pour la quasi intégralité des communes de la Métropole. Pour rappel, quand elles entrent dans le périmètre des zones tendues, les communes peuvent instituer la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Mais lorsqu'il est actionné, ce levier ne permet pas toujours de compenser la perte de la THLV – une perte liée au fait qu'en zone tendue, la taxe sur les logements vacants (TLV) perçue par l'Etat se substitue à la THLV

Partie 2 – Les orientations budgétaires et les hypothèses de construction du budget 2024

Les 3 priorités de l'action municipale définies pour le mandat sont :

- **La santé** : parce que nous sommes tous préoccupés par le manque de médecins généralistes comme de spécialistes
- **La sécurité** : parce qu'après une baisse de la délinquance depuis 2001, la situation a tendance à stagner avec une remontée des agressions physiques
- **L'environnement** : faire d'Orléans une ville jardin et la première ville décarbonnée de France

Dans ce contexte, le budget 2024 de la Ville d'Orléans sera élaboré sur la base d'hypothèses réalistes de recettes et poursuivra un objectif de maîtrise des dépenses de fonctionnement, pour maintenir l'autofinancement et continuer d'investir tout en maîtrisant la dette.

Cet objectif est une priorité permettant de répondre aux attentes des Orléanais et de maintenir les équilibres financiers de la ville pour les années à venir malgré l'instabilité de l'environnement économique et financier.

1) Les grandes orientations en matière de fonctionnement (budget principal)

A) Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont présentées en évolution de 3,9 M€ par rapport au budget primitif 2023 : elles s'élèveront à 183 M€.

	Budget primitif 2023	Budget primitif 2024	Evol BP24 / BP23	
Impôts ménages (yc rôles)	96,3 M€	98,8 M€	2,4 M€	2,5%
Attributions de compensations reçues	14,7 M€	14,7 M€	0,0 M€	0,0%
Dotation de solidarité communautaire	1,7 M€	1,7 M€	0,0 M€	0,0%
Dotation Globale de Fonctionnement	25,9 M€	26,5 M€	0,5 M€	2,0%
Compensations (ménages, économiques)	2,5 M€	3,3 M€	0,8 M€	32,1%
Droits de mutation	5,0 M€	5,0 M€	0,0 M€	0,0%
Autres recettes	32,4 M€	33,1 M€	0,7 M€	2,3%
Recettes de fonctionnement à périmètre constant	178,6 M€	183,0 M€	4,5 M€	2,5%
Transferts de compétences et missions		-0,1 M€	-0,1 M€	
<i>Attributions de compensations impact transferts</i>		3,5 M€		
<i>Parc Floral</i>		0,7 M€		
<i>Petite enfance - recettes</i>		6,0 M€		
<i>Petite enfance - Refacturation masse salariale et convention</i>		-8,9 M€		
<i>Musées - MADS</i>		-1,6 M€		
<i>Musées - recettes</i>		0,2 M€		
Recettes réelles de fonctionnement retraitées	178,6 M€	183,0 M€	4,4 M€	2,5%
Festival de Loire	0,5 M€	0,0 M€	-0,5 M€	-0,5 M€
Recettes réelles de fonctionnement	179,0 M€	183,0 M€	3,9 M€	2,2%

L'évolution des recettes est principalement issue des recettes de fiscalité. Ces dernières sont anticipées à + 4 % (sans augmentation des taux et par le seul effet de l'évolution indiciaire des bases fiscales) par rapport aux recettes notifiées 2023.

En 2024, plusieurs changements de périmètres viennent perturber la comparabilité entre budgets : petite enfance désormais intégrée au budget principal de la Ville et retour des compétences Musée, complexe du Baron et Parc Floral dans le giron de la Ville d'Orléans.

A périmètre constant (hors transferts de compétences, mission petite enfance et Festival de Loire), les recettes sont en hausse de 4,5 M€.

Les évolutions sont détaillées dans la suite du rapport.

A1) La fiscalité directe locale

A-1-1) Le produit des contributions directes

Conformément aux engagements pris, les taux de fiscalité directe locale d'Orléans demeureront inchangés en 2024. L'évolution du produit fiscal 2024 résultera de la seule évolution indiciaire des bases fiscales.

A noter : Depuis 2021, dans le cadre de la réforme fiscale conduisant à la suppression progressive de la taxe d'habitation, la commune d'Orléans perçoit désormais la part de taxe foncière sur le foncier bâti auparavant perçue par le Département.

L'évolution attendue de bases fiscales

Stables depuis 1996, les taux des impôts locaux seront reconduits à l'identique en 2024.

L'évolution du produit fiscal sera donc liée à la seule progression des bases d'imposition, anticipée pour 2024 à 4 %.

Pour mémoire, et conformément à l'article 1518 bis du code général des impôts, les valeurs locatives qui servent de bases fiscales, sont indexées chaque année par rapport à l'évolution des prix à la consommation observée entre novembre n-2 et novembre n-1. A ce stade, l'évolution nominale des bases est anticipée à + 4 %.

Les taux de fiscalité directe locale demeureront inchangés en 2024

En matière de taxe foncière : le taux de 48,37 % (29,81 % taux communal historique + 18,56 % taux hérité du Département) est inchangé depuis 1996 et il restera inchangé en 2024.

Il est rappelé également que les constructions neuves de logements sociaux, financées par des prêts aidés de l'Etat, bénéficient d'une exonération de taxe sur le foncier bâti pouvant aller jusqu'à 25 ans.

En matière de taxe d'habitation : la recette attendue correspond à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. au taux de 20,99 % inchangé depuis 1996. Compte tenu de son entrée dans la liste arrêtée par Décret, des zones dites « tendues », la Ville d'Orléans ne percevra plus la THLV, qui est remplacée par la Taxe sur les Logements Vacants perçue par l'Etat. La recette correspondante est compensée à hauteur des recettes perçues en 2023.

Le produit fiscal attendu en 2024

Sur ces hypothèses, le produit fiscal attendu en 2024 est estimé à 98,561 M€ :

- Taxe foncier bâti : 96,010 M€
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 2,459 M€
- Taxe foncier non bâti : 0,092 M€

Les rôles supplémentaires, destinés à rectifier, en matière de taxe foncière sur les propriétés bâties et de taxe d'habitation, les insuffisances d'évaluation résultant du défaut ou de l'inexactitude des déclarations incombant aux contribuables sont anticipés à 0,200 M€.

A1-2) Les compensations fiscales

Les compensations fiscales sont proposées en hausse par rapport au montant notifié en 2023, pour s'établir à 3,3 M€. En effet, suite à la suppression de la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants, 0,8 M€ sont inscrits au titre des compensations pour 2024.

En 2024, les compensations fiscales correspondront à une compensation sur le foncier bâti de 2,5 M€ ainsi qu'à une compensation sur la taxe d'habitation sur les logements vacants.

Au global, le produit fiscal élargi (impôts, compensations, rôles supplémentaires et complémentaires) est attendu en évolution de 3,6 % soit + 3,550 M€ par rapport au produit estimé 2023 (98,5 M€).

En K€	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	estimé 2023	BP 2024	Evol° BP 24 / estimé 23	
Impôts locaux (TH/TF)	80 515	80 427	80 972	82 365	83 879	85 170	87 665	90 120	95 716	98 561	3,0%	2 845
Compensations	2 852	2 586	2 977	2 967	3 234	3 433	2 136	2 498	2 597	3 302	27,2%	705
Rôles supplémentaires	311	376	365	758	565	451	319	87	200	200	0,0%	0
Prod. Fiscal élargi	83 679	83 389	84 314	86 090	87 678	89 053	90 120	92 705	98 513	102 063	3,6%	3 550

A2) Les dotations de l'Etat (Dotation Forfaitaire et Dotation de Solidarité Urbaine)

La dotation globale de fonctionnement attendue en évolution de 0,5 M€ pour 2024.

Depuis 2011, avec une accélération notable à partir de 2014, la contribution au redressement des comptes publics et le désengagement de l'Etat au travers de la dotation globale de fonctionnement a représenté une baisse très importante de recettes pour la Ville.

Par rapport à 2013, la mairie d'Orléans enregistre une perte de recette annuelle d'environ 9,5 M€.

Dotation globale de	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024
Dotation forfaitaire	32,3 M€	30,8 M€	27,1 M€	23,1 M€	21,2 M€	20,9 M€	20,7 M€	20,6 M€	20,4 M€	20,4 M€	20,4 M€	20,4 M€
DSU	3,3 M€	3,4 M€	3,4 M€	3,4 M€	4,1 M€	4,4 M€	4,7 M€	5,1 M€	5,4 M€	5,7 M€	6,0 M€	6,0 M€
DNP	0,3 M€	0,2 M€							0,1 M€	0,1 M€	0,1 M€	
Total	35,9 M€	34,4 M€	30,5 M€	26,6 M€	25,3 M€	25,3 M€	25,4 M€	25,7 M€	25,9 M€	26,1 M€	26,6 M€	26,5 M€
Evolution		-4%	-15%	-26%	-30%	-29%	-29%	-28%	-28%	-27%	-26%	-26%
Perte de recette / an / N-1	-	-1,5 M€	-3,9 M€	-3,9 M€	-1,3 M€	0,0 M€	0,1 M€	0,3 M€	0,2 M€	0,2 M€	0,4 M€	-0,1 M€
Perte de recette cumulée / an	-	-1,5 M€	-5,4 M€	-9,3 M€	-10,6 M€	-10,6 M€	-10,5 M€	-10,2 M€	-10,0 M€	-9,8 M€	-9,3 M€	-9,5 M€

En 2023, la dotation globale de fonctionnement a légèrement augmenté (+ 0,4 M€).

A ce stade, les modalités de distribution/éligibilité de l'enveloppe supplémentaire de DGF annoncée en loi de finances ne sont pas connues de manière certaine.

Dans ce contexte et par prudence, la DGF 2024 est anticipée en légère baisse de 0,1 M€, dans l'attente des évolutions annoncées par le gouvernement.

Ainsi, au budget 2024, la dotation globale de fonctionnement est attendue à 25,9 M€ :

- Dotation forfaitaire 20,4 M€
- Dotation de Solidarité Urbaine 6,0 M€

A3) Les dotations communautaires

Les années 2018 et 2019 ont été caractérisées par la fixation des attributions de compensation définitives pour les transferts de compétences à Orléans Métropole.

A ce stade de la préparation du budget 2024, le montant de l'attribution de compensation reçue en fonctionnement s'établit à 18,224 M€ en évolution de + 3,543 M€ avec le retour dans le giron de la Ville d'Orléans des musées, du complexe du Baron (patinoire) et du Parc Floral.

La Commission Locale d'évaluation des charges transférées se réunira début 2024 pour fixer définitivement le montant des attributions de compensation issues de ce transfert de compétences.

En parallèle, et pour compenser les charges d'investissement transférées à la Métropole, la Mairie versera à Orléans Métropole une attribution de compensation d'investissement de 3,009 M€ en baisse de 0,594 M€ suite aux transferts de compétences rappelés ci-dessus.

A ce stade de la préparation du budget 2024, la dotation de solidarité communautaire s'établira, quant à elle à 1,7 M€, somme identique à 2023 et inchangée depuis 2008.

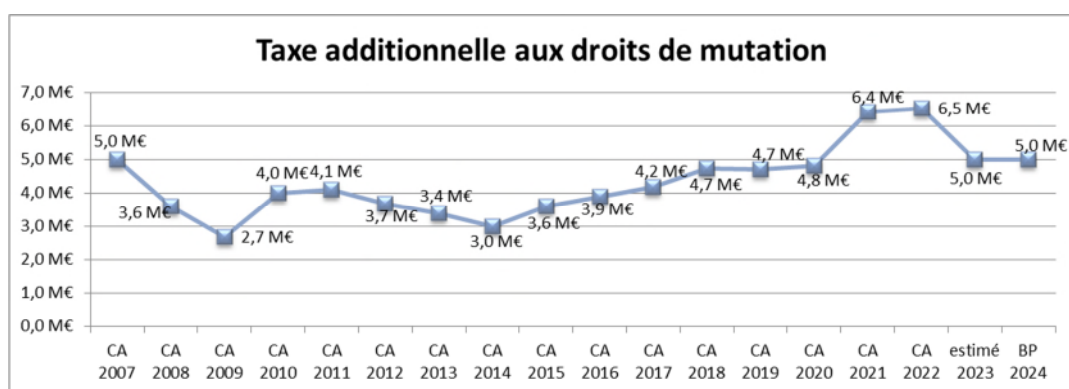
A4) Les autres recettes

A4-1) Les droits de mutation

Grâce à un marché de l'immobilier favorable (progression du nombre de ventes, modération du prix du m²), la Ville d'Orléans a bénéficié jusqu'en 2011 de recettes de droits de mutation dynamiques. Après une période de décrue (2011-2015), le marché de l'immobilier était reparti à la hausse et les recettes constatées revenues à leur meilleur niveau.

En 2023, les droits de mutations devraient se stabiliser autour de 5 M€, après des recettes 2021 exceptionnellement élevées (6,5 M€) avec un effet de rattrapage des droits liquidés sur les mutations intervenues en 2020 et dont l'instruction a été retardée par les périodes de confinement.

Dans ce contexte, les recettes de droits de mutation 2024 seront proposées pour 5 M€ en stabilité par rapport au budget primitif 2023.



A4-2) Les autres recettes de fonctionnement

A périmètre constant, les autres recettes de fonctionnement sont attendues en augmentation (+ 0,7 M€) par rapport au budget primitif 2023. Cette évolution s'explique essentiellement par :

- La hausse de 0,6 M€ dans le cadre des refacturations d'études du Service Archéologique Municipal d'Orléans avec notamment les fouilles sur le site de l'hôpital porte Madeleine
- L'évolution de 0,3 M€ des frais post stationnement
- L'augmentation de 0,1 M€ au titre de la taxe sur la consommation finale d'électricité
- L'augmentation de 0,2 M€ des loyers perçus par la ville en lien avec les préemptions opérées en 2023 dans le cadre du projet de rénovation des Halles Châtelet
- Des recettes de stationnement en diminution de -0,4 M€ en conformité avec les anticipations de recettes pour 2023 qui seront probablement inférieures aux prévisions

Les évolutions de recettes issues des tarifs et redevances sont étudiées au cas par cas.

Le respect des engagements pris en matière de stabilité des taux des impôts locaux et les marges limitées sur les autres recettes conduisent à poursuivre l'effort de maîtrise des dépenses de fonctionnement afin de maintenir la capacité d'autofinancement de la Ville.

B) Les dépenses de fonctionnement

Les engagements pris envers les Orléanais de continuer à investir pour l'avenir de la Ville et d'offrir un service public de qualité, en maîtrisant la dette tout en maintenant à l'identique les taux d'imposition, nécessitent de poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement malgré le contexte d'inflation et les évolutions subies.

L'objectif de la maîtrise du fonctionnement, à périmètre constant passe par l'optimisation des moyens dans l'organisation du travail et des missions de service public.

Néanmoins, le budget 2024 subit des contraintes fortes sur les dépenses de fonctionnement avec :

- l'évolution du point d'indice et autres contraintes réglementaires concernant la masse salariale

- o la hausse des taux d'intérêt
- o les coûts encore élevés de l'énergie (notamment électricité)

Pour 2024, les dépenses réelles de fonctionnement progressent globalement de 5,8 M€. A périmètre constant (hors transferts de compétences, mission petite enfance et Festival de Loire), les dépenses de fonctionnement sont présentées en évolution de 6,3 M€ par rapport au budget primitif 2023. Le détail des évolutions est présenté dans la suite du rapport.

	Budget primitif 2023	Budget primitif 2024	Evol BP24 / BP23	
Charges à caractère général	36,2 M€	38,0 M€	1,8 M€	4,9%
Autres charges de gestion courantes	21,4 M€	21,6 M€	0,2 M€	1,0%
Charges de personnel	84,2 M€	88,5 M€	4,3 M€	5,1%
<i>Dt services communs</i>	9,6 M€	10,0 M€	0,4 M€	4,2%
Frais financiers	2,5 M€	2,6 M€	0,1 M€	3,6%
FPIC	1,2 M€	0,9 M€	-0,3 M€	-26,2%
Autres dépenses	0,4 M€	0,6 M€	0,2 M€	43,6%
Dépenses de fonctionnement à périmètre constant	146,0 M€	152,2 M€	6,3 M€	4,3%
Transferts de compétences et missions	4,5 M€	5,2 M€	0,7 M€	15,2%
<i>Petite enfance</i>		1,7 M€	1,7 M€	
<i>Reprise anim'Orléans</i>	2,9 M€	2,9 M€	0,1 M€	2,2%
<i>Subvention CCAS - Petite enfance</i>		-4,0 M€	-4,0 M€	
<i>Musées</i>	1,6 M€	2,4 M€	0,8 M€	46,8%
<i>Parc Floral</i>		1,5 M€	1,5 M€	
<i>Complexe du Baron</i>		0,5 M€	0,5 M€	
Dépenses réelles retraitées	150,5 M€	157,4 M€	6,9 M€	4,6%
Complément subvention CCAS		0,2 M€	0,2 M€	
Festival de Loire	1,9 M€	0,6 M€	-1,4 M€	-71,1%
Dépenses réelles de fonctionnement	152,4 M€	158,1 M€	5,8 M€	3,8%

Les principales évolutions de dépenses de budget à budget correspondent essentiellement à l'évolution de la masse salariale.

B-1) Les charges de personnel

Hors mesures exogènes, la collectivité entend contenir l'évolution de la masse salariale.

Pour 2024, les augmentations représentent 5 % du BP 2023. Elles sont essentiellement dues aux augmentations réglementaires (3,4 %). Elles se composent de l'augmentation de la valeur du point (1,3 %), du Glissement-Vieillesse-Technicité (0,6 %), de la mise en place de 5 points d'indice supplémentaire pour chaque agent au 1^{er} janvier 2024 (0,9 %), de l'augmentation de la contribution CNRACL (0,4 %) et de la revalorisation des bas salaires (0,2 %).

Par ailleurs, cette année, la revalorisation du régime indemnitaire des agents se poursuit (0,6 %). La substitution de contrats de vacances par des contrats en CDD pour les animateurs de l'éducation mise en place en septembre 2023 induit également un surcôt (0,4%).

Une vigilance accrue dans le pilotage de la masse salariale sera de nouveau exigée en 2024 avec une attention particulière sur le recours aux heures supplémentaires.

Autres éléments notables, l'animation sociale devient un budget annexe au 1^{er} janvier 2024, et le Parc Floral est transféré à la Ville à compter du 1^{er} avril 2024.

		BP 2023	ATTERRISSAGE E 2023	BP 2024	EVOL BP24/BP23
B.Principal	hors animation sociale et parc floral	85 820 377 €	87 456 837 €	90 251 907 €	4 431 530 €
B.Principal	Animation Sociale		2 120 000 €		
B.Principal	Parc Floral			1 065 000 €	1 065 000 €
TOTAL Budget principal		85 820 377 €	89 576 837 €	91 616 907 €	5 796 530 €
B. Annexe	Animation Sociale			3 695 000 €	3 695 000 €

Au 30 juin 2023, les effectifs de la collectivité se répartissaient de la façon suivante :

	Agents permanents		Agents non permanents		Autres		Total agents payés	
	Nbre	ETC	Nbre	ETC	Nbre	ETC	Nbre	ETC
TOTAL JUIN 2023	1 842	1 535,61	99	92,98	23	22	1 964	1 650,59

Conformément au décret du 24 juin 2016 et s'agissant plus précisément des informations relatives à la rémunération brute (hors charges patronales), les principaux éléments s'élèvent aux montants suivants (données 2022) :

- Traitement de base : 37 676 226 €
- Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) : 457 657 €
- Régime Indemnitaire (RI) : 5 062 107 €
- Avantages en nature : 83 376 €
- Heures supplémentaires : 999 397 €
- Vacations : 2 339 959 €
- Prime de fin d'année : 1 534 155 €

B-2) Les charges de gestion

La construction du budget 2024 poursuit l'objectif de contenir les charges à caractère général par rapport au budget 2023 en dehors des évolutions subies (hausse des coûts de l'énergie et masse salariale notamment).

Ainsi, en apparence les charges de gestion évoluent globalement de 0,3 M€ par rapport budget primitif 2023. A périmètre constant (hors transferts de compétences, mission petite enfance et Festival de Loire), les charges de gestion évoluent de + 2 M€ dont + 1,8 M€ au titre des charges à caractère général et + 0,2 M€. au titre des autres charges de gestion

	Budget primitif 2023	Budget primitif 2024	Evol BP24 / BP23
Charges à caractère général - périmètre constant	36,2 M€	38,0 M€	1,8 M€
Transferts de compétences et missions	0,4 M€	3,0 M€	2,6 M€
<i>Petite enfance</i>		1,7 M€	1,7 M€
<i>Reprise anim'Orléans</i>	0,4 M€		-0,4 M€
<i>Musées</i>		0,7 M€	0,7 M€
<i>Parc Floral</i>		0,5 M€	0,5 M€
<i>Complexe du Baron</i>		0,1 M€	0,1 M€
Charges à caractère général retraitées	36,7 M€	41,0 M€	4,3 M€
Festival de Loire	1,9 M€	0,5 M€	-1,3 M€
Total charges à caractère général	38,5 M€	41,5 M€	3,0 M€
Autres charges de gestion courantes - périmètre constant	21,4 M€	21,6 M€	0,2 M€
Transferts de compétences et missions	2,4 M€	-0,6 M€	-3,1 M€
<i>Reprise anim'Orléans</i>	2,4 M€	2,9 M€	0,5 M€
<i>Subvention CCAS - Petite enfance</i>		-4,0 M€	-4,0 M€
<i>Musées</i>		0,001 M€	0,001 M€
<i>Parc Floral</i>		0,001 M€	0,001 M€
<i>Complexe du Baron</i>		0,4 M€	0,4 M€
Autres charges de gestion courantes retraitées	23,8 M€	21,0 M€	-2,8 M€
Complément subvention CCAS		0,180 M€	0,180 M€
Festival de Loire	0,022 M€	0,004 M€	-0,018 M€
Total autres charges de gestion courantes	23,8 M€	21,2 M€	-2,7 M€
Total charges de gestion	62,4 M€	62,7 M€	0,3 M€

L'évolution des charges à caractère général à périmètre constant (+ 1,8 M€) s'explique principalement par :

- Le coût de l'électricité pour + 0,328 M€
- Le coût de la DSP stationnement sur voirie pour + 0,339 M€
- L'organisation de l'étape du Tour de France pour + 0,300 M€
- L'entretien des bâtiments publics pour + 0,345 M€
- Le coût de la restauration scolaire pour + 0,197 M€
- La hausse de la taxe foncières pour + 0,121 M€
- L'organisation et la sécurité au titre du parcours de la flamme Olympique pour + 0,100 M€
- La hausse des charges locatives pour + 0,094 M€
- Les loyers de la rue A. Gault pour + 0,076 M€
- Les refacturations des services communs et mise à disposition des services pour + 0,079 M€
- Des dépenses moins importantes pour – 0,261 M€ relatives aux fouilles du Service Archéologique Municipal d'Orléans

L'évolution des autres charges de gestion courante à périmètre constant (+ 0,2 M€) s'explique principalement par la subvention versée à la SASP Orléans Foot pour 0,200 M€.

A noter également, la ville d'Orléans augmente le versement de la subvention au CCAS de 0,180 M€ pour 2024.

De manière générale, s'agissant des subventions au secteur associatif, elles sont, à ce stade, proposée en stabilité. La Mairie se réservant le droit, au cas par cas et le cas échéant, de réviser les montants qui seront attribués en 2024.

B-3) La contribution au Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales

Le montant global du fonds de péréquation, instauré en 2012, est proposé à 0,9 M€ pour 2024, en diminution de 0,3 M€ par rapport au budget 2023.

C) La charge de la dette

L'endettement raisonné de la Ville et la stratégie de gestion de dette mise en œuvre depuis plusieurs années permettent à la Mairie d'Orléans de conserver durablement un poste de frais financiers limité à moins de 2% de ses dépenses de fonctionnement. Ceci dit, la hausse brutale, rapide et peut être durable des taux d'intérêts conduit à une évolution de ce poste depuis le budget 2023.

	Budget primitif 2023	Budget primitif 2024	Evol BP24 / BP23
Frais financiers	2,5 M€	2,6 M€	0,1 M€
Frais financiers	2,5 M€	2,6 M€	0,1 M€

D) Un effort d'autofinancement maintenu

La stratégie de maîtrise des dépenses de fonctionnement a pour objectif de garantir un bon niveau d'autofinancement permettant d'assurer le financement des investissements en limitant le recours à la dette.

Le budget 2024 poursuit un objectif de maintien de l'autofinancement brut avec 22 M€ y compris Attribution de compensation d'investissement versée à Orléans Métropole (3 M€) et un autofinancement net de 12,5 M€.

Le tableau suivant retrace l'évolution de l'autofinancement depuis 2016 :

	BP 2016	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	Crédits ouverts 2023	Projet de budget 2024
Autofinancement brut*	26,0	19,2	24,4	21,4	23,4	23,0	21,9	23,1	20,3	22,0
Autofinancement net	13,8	6,6**	11,2	10,5	12,8	11,8	11,1	12,5	9,7	12,5

* y compris recettes exceptionnelles et AC d'investissement

** 2017 est une année atypique en raison des transferts de compétence et des conventions transitoires de gestion

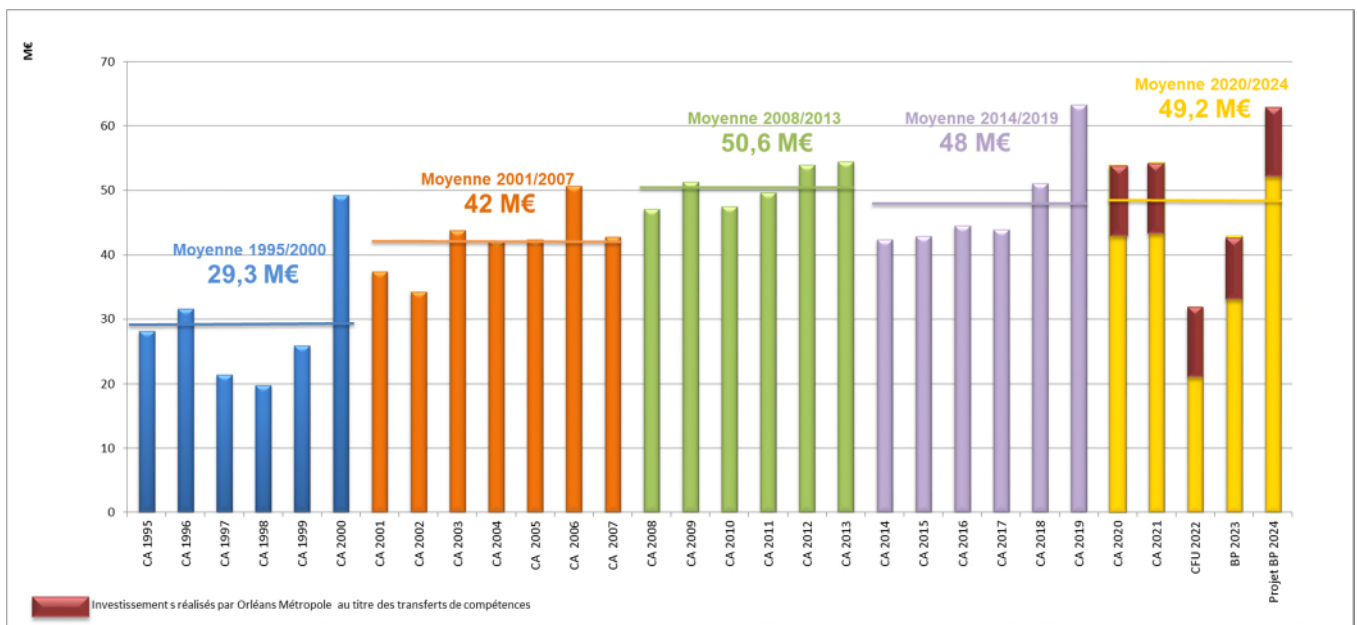
2) Les orientations en matière d'investissement

A) Un effort d'investissement de 55,6 M€ (y compris PPP) au titre des compétences communales et 10 M€ réalisés par Orléans Métropole incluant 2,8 M€ de fonds de concours versés par la ville

La politique d'investissement de la Mairie d'Orléans doit permettre de répondre aux objectifs de proximité et de développement durable tout en soutenant l'économie locale et l'emploi, tout en préservant les marges de manœuvre pour le futur.

En 2024, les dépenses d'équipement de la Ville sont proposées à 55,6 M€ (y compris PPP pour 0,8 M€ et fonds de concours voiries pour 2,8 M€). A cela s'ajoutent 10 M€ qui seront réalisés par Orléans Métropole au titre de la politique espace public financés à hauteur de 2,8 M€ par la Ville d'Orléans via fonds de concours afin de respecter les modalités prévues par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Ces crédits de paiement, à hauteur de 55,6 M€ intègrent 6,5 M€ au titre d'une acquisition foncière au sein des Halles Châtelet (Galeries Lafayette Hommes) dans l'attente de la confirmation de la date de signature de l'acte (fin 2023 ou début 2024)



B) Attribution de compensation d'investissement

Sur la base des montants arrêtés en 2019 par la CLECT, l'attribution de compensation d'investissement s'établissait à 3,603 M€. Suite au transfert de compétences (Musées, Parc Floral et Complexe du Baron), l'attribution de compensation est ajustée à hauteur de 3,009 M€ soit - 0,594 M€ par rapport au budget 2023.

La Commission Locale d'évaluation des charges transférées se réunira début 2024 pour fixer définitivement le montant des attributions de compensation issues de ce transfert de compétences.

C) Les recettes définitives d'investissement

La stratégie de financement des investissements intègre la recherche permanente de cofinancement permettant de dégager un effet de levier optimal.

C-1) Le Fonds de Compensation de la TVA

Pour 2024, la recette attendue au titre du F.C.T.V.A. est calculée sur la base des dépenses d'équipement réalisées lors de l'exercice 2023, le produit est évalué à environ 4 M€.

C-2) Les subventions d'équipement attendues

Les subventions d'équipement obtenues par la Mairie d'Orléans sont le résultat de partenariats renforcés et de la recherche assidue de sources pérennes de financement. Elles sont attendues à hauteur de 0,3 M€ et concernent principalement la ZAC des halles 2 (0,1 M€).

C-3) Les amendes de police

Depuis 2018, le produit des amendes de police est perçu par Orléans Métropole et compensé par une diminution de l'attribution de compensation d'investissement versée à Orléans Métropole.

1,384 M€ restent inscrits au budget de la Mairie au titre du forfait post stationnement (FPS), recouvré par la Mairie et reversé à Orléans Métropole pour le financement de la compétence mobilité. Orléans Métropole, rembourse réciproquement les frais de gestion et de personnel induit par le recouvrement du FPS.

C-4) Les taxes d'urbanisme

Depuis 2019, la taxe d'aménagement est perçue par Orléans Métropole et reversée aux communes membres.

Pour 2024, la recette de Taxe d'aménagement est estimée à 0,650 M€ et repose sur les permis de construire attribués en 2022 et 2023.

C-5) Les cessions d'actifs

La Ville d'Orléans possède de nombreux équipements mis à disposition des Orléanais, dont les obligations d'entretien, de gardiennage et de mise aux normes génèrent chaque année des coûts de fonctionnement. Dans ce contexte, et depuis plusieurs années, la mairie veille à maintenir durablement en bon état son patrimoine et procède parallèlement à la cession des actifs non stratégiques du domaine privé de la Ville.

Un plan de cession des immeubles est progressivement mis en œuvre, avec des recettes réalisées chaque année. Pour 2024, les recettes de cessions sont évaluées à environ 0,3 M€.

3) Les orientations en matière d'endettement

A) Encours au 31/12/2022

Au 31/12/2022, la dette de la Mairie (bancaire et PPP) s'élève à 89,9 M€.

	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Dette bancaire au 31/12/N	101,1 M€	97,8 M€	90,2 M€	91,4 M€	90,7 M€	68,7 M€	69,4 M€	72,0 M€	76,2 M€	76,7 M€
Dette non bancaire (PPP)			11,2 M€	17,5 M€	16,9 M€	16,2 M€	15,4 M€	14,7 M€	14,0 M€	13,2 M€
Encours de dette au 31/12	101,1 M€	97,8 M€	101,4 M€	109,0 M€	107,6 M€	84,9 M€	84,9 M€	86,7 M€	90,2 M€	89,9 M€
Dette par habitant en €	858 €	828 €	859 €	923 €	907 €	719 €	719 €	728 €	760 €	758 €
Dette/hbt de la strate (+100 000 hab hors paris) en €	1 132 €	1 176 €	1 191 €	1 175 €	1 151 €	1 112 €	1 093 €	1 082 €	1 088 €	1 080 €
% Encours / RRF - Orléans	52,3%	51,2%	51,0%	59,2%	59,2%	49,6%	48,9%	52,2%	52,1%	50,2%
% Encours / RRF Strate	82,0%	85,6%	81,6%	83,5%	82,80%	81,70%	80,40%	81,90%	80,00%	76,60%

Avec une dette de 758 € par habitant, la Ville d'Orléans présente un endettement inférieur à l'endettement moyen des villes de taille comparable (1 080 € / habitant - source DGFIP 2022).

Evolution de la dette

Fin 2022, l'encours de dette bancaire hors PPP de la Ville d'Orléans s'établit à 76,7 M€. A cette même date, la dette est constituée de 49,34 % de prêts à taux fixe et de 50,66 % de prêts à taux variable.

Pour Orléans, le ratio encours de dette / recettes réelles de fonctionnement s'établit à 50,2 %, niveau inférieur au ratio moyen des villes comparables.

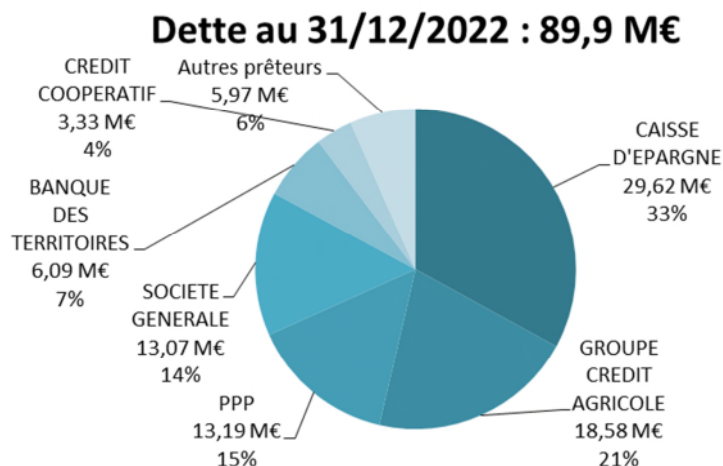
Evolution de la dette non bancaire (PPP)

Fin 2022, la dette PPP liée au financement de la construction du nouveau groupe scolaire Bénédicte Maréchal et du gymnase Georges Chardon, dans le quartier Saint-Marceau, s'élève à 13,2 M€.

Taux moyen de la dette

Le taux moyen payé en 2022 s'est établi à 2,38% contre 1,15 % en 2021.

Répartition de l'encours de dette bancaire par prêteur au 31/12/2022



Capacité de désendettement 2022 (budget principal)

Toutes choses égales par ailleurs, en consacrant la totalité de l'autofinancement brut au remboursement anticipé de sa dette, la Ville d'Orléans pourrait rembourser sa dette (bancaire et non bancaire) en 3,3 ans, pour une valeur de 8 à 10 ans habituellement admise pour les villes comparables.

B) Encours au 30/09/2023

Au 30 septembre 2023, la dette de la Ville d'Orléans correspond à 31 emprunts souscrits auprès de neuf établissements bancaires.

L'encours de dette (bancaire et non bancaire) est réparti entre taux fixe (50 %) et taux révisable (50 %), répartition équilibrée permettant à la Mairie de limiter la charge des emprunts.

Le taux moyen d'intérêt payé s'établit à 3,23 % et la durée de vie moyenne de la dette est de 5 ans et 5 mois.

La matrice des risques, définie dans le cadre de la charte de bonne conduite « charte GISSLER » classe les emprunts proposés par les établissements financiers aux collectivités locales selon deux dimensions : le «risque d'indice» coté de 1 (risque minimum) à 5 (risque maximum) et le «risque de structure» coté de A (risque minimum) à E (risque maximum). Les produits dont les indices ou les structures ne rentrent pas dans ce cadre (notamment les produits indexés sur les cours de change) sont hors charte (cotations supérieures à E et/ou à 5). Au 30 septembre 2023, la dette de la ville ne présente aucun emprunt hors charte.

C) Encours estimé au 31/12/2023

La dette liée au PPP Chardon s'établira fin 2023 à 12,4 M€. L'encours de dette bancaire de la Ville d'Orléans (hors PPP) s'établirait fin 2022 autour de 67,6 M€. Il n'y aura pas d'emprunt nouveau souscrit en 2023.

Ainsi, la dette globale s'établirait autour de 80 M€ fin 2023.

D) Stratégie pour 2024

Chaque année, les emprunts nécessaires au financement des investissements sont souscrits après mise en concurrence systématique des différents établissements financiers en présence. La mairie d'Orléans veille à diversifier autant que possible ses sources de financement et sollicite systématiquement l'avis de la société Finance Active, conseil spécialisé, avant la réalisation de toute opération de dette.

Les emprunts seront souscrits avec des modalités de remboursement (amortissement constant) et une durée de remboursement (15 ans), en cohérence avec les investissements financés ; la stratégie de la Mairie étant de conserver une dette répartie, de façon équilibrée, entre taux fixe et taux révisable.

La stratégie d'endettement proposée pour 2024 est semblable à celle mise en œuvre ces dernières années : elle consiste à privilégier les emprunts classiques à risque faible ou moyen, à diversifier les sources de financement et les catégories d'emprunts et à optimiser les frais financiers en continu.

Fin 2024, compte tenu des remboursements de capital et des emprunts nouveaux à souscrire, la dette devrait s'établir autour de 90 M€.

Partie 3 - Orientations budgétaires 2024 par politique publique

Cette partie présente les principales orientations des politiques publiques qui seront détaillées dans le projet de budget pour 2023, dans le respect des fondamentaux de l'action municipale.

Si un certain nombre de compétences ont été transférées à la métropole depuis 2017 comme l'espace public ou l'urbanisme, la ville reste un acteur majeur de la vie locale et l'interlocuteur privilégié des orléanais. Elle continue à concentrer ses efforts en faveur de la jeunesse, des familles, des forces vives, des seniors et des personnes en difficulté en développant des services adaptés à leurs besoins afin que chacun puisse trouver toute sa place.

Environnement et qualité de vie, éducation, santé, solidarité et parentalité, prévention et sécurité, culture, sports et loisirs sont nos principaux axes d'intervention. Le cadre de vie est essentiel et l'objectif est d'abord et avant tout d'avoir une ville bien tenue et où l'on se sent en sécurité.

Dans cet esprit, les principaux axes stratégiques déclinés ci-dessous permettent à Orléans d'être au rendez-vous des mutations urbaines qui sont au cœur de la transition écologique.

Une ville qui s'inscrit dans la transition écologique

Depuis de nombreuses années, le développement durable est au cœur de chacune des politiques publiques de la Ville d'Orléans avec ce double objectif :

- œuvrer pour l'épanouissement et le bien être des Orléanais en préservant leur environnement,
- agir au niveau local sur des enjeux globaux et majeurs d'urgence écologique et climatique.

La Ville d'Orléans s'engage aux côtés d'Orléans Métropole et a créé la Société Publique Locale « Orléans Energie » dans la suite des Assises de la transition, en lien avec le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Ainsi, dans le prolongement de l'adoption par Orléans Métropole de son plan d'actions en faveur de la transition, la Ville d'Orléans dispose de sa propre feuille de route. Afin de contribuer au programme énergétique, la Ville d'Orléans poursuit le déploiement d'un plan de solarisation de son patrimoine (déploiement de panneaux photovoltaïques en toiture, en ombrière de parking et au sol).

La Ville poursuit également son engagement dans sa politique de réduction de vulnérabilité et d'amélioration de sa résilience via le déploiement d'actions de sensibilisation de la population aux risques majeurs, l'actualisation de son Plan communal de sauvegarde, de l'aménagement du poste de crise au sein des locaux de la mairie d'Orléans et la poursuite de l'opération de sécurisation de la carrière située Faubourg Saint Vincent.

En investissement, un dispositif de soutien aux propriétaires riverains permettra d'assurer la prise en charge partielle des travaux de comblement des carrières (0,100 M€).

Dans la continuité de la gestion des risques majeurs et du Plan communal de secours, il est proposé le financement d'un poste de commandement de crise à hauteur de 0,040 M€.

La préservation de la biodiversité est un enjeu important et la Ville d'Orléans continue à végétaliser l'espace public pour le rendre moins minéral. Cela permet notamment la création d'îlots de fraîcheur. Le dispositif zéro pesticide contribue aussi à la préservation de la biodiversité.

Début 2019, la Ville d'Orléans a obtenu le label 4 fleurs des « Villes et villages fleuris de France » ce qui concrétise ses efforts en matière de gestion du végétal tant sur le plan de l'ornement de la ville que sur la mise en œuvre de ses politiques visant à favoriser la biodiversité en ville. L'entretien et la mise en valeur des espaces verts seront à nouveau une action du quotidien.

La gestion de l'animal en ville relève des pouvoirs de police du Maire en matière de salubrité publique. La Ville d'Orléans alloue une subvention à l'Association de Protection des Chats Libres d'Orléans pour l'identification et la stérilisation des chats errants. La Ville met aussi en place un système de pré-fourrière 24h/24 et 7j/7 (0,073 M€).

Aux actes concrets, la connaissance et la prise de conscience des enjeux du développement durable est indispensable si l'on veut réussir la transition écologique. L'accent sera une nouvelle fois mis sur le volet sensibilisation du public.

Une ville qui se co-construit avec ses habitants

Une ville est au service de ses habitants. Pour se développer, elle doit veiller à impliquer le plus grand nombre. La co-construction est le moyen le plus efficace pour réaliser des projets conformes aux attentes des citoyens et il est important, aujourd'hui, de soutenir diverses formes de démocratie participative.

- La participation citoyenne et la vie des quartiers

Ce budget trace le souhait de poursuivre une relation aux usagers de qualité ainsi que la participation des citoyens orléanais à leur cadre de vie.

En investissement, les projets inscrits pour **0,654 M€** proposent :

- Un budget de 0,250 M€ au **budget participatif** pour 2024 avec la réalisation des projets votés dans le cadre de l'édition lancée au printemps 2023.
- Un budget de 0,354 M€ pour 2024 pour la revue de projet.
- Un budget de 0,050 M€ pour poursuivre le déploiement de la vitrophanie sur les mairies de proximité.

En fonctionnement, l'enveloppe de **0,094 M€** se décompose en :

- Un budget de 0,036 M€ dédié à la participation et la mobilisation des habitants et l'animation dans les quartiers (réunions Orléans Proximité, ateliers, distribution branches de sapins, Clean Walk...), et au fonctionnement des mairies de proximité et de la mission participation citoyenne qui portent la politique de proximité au sein des quartiers. Leurs missions consistent à :
 - Assurer l'accueil des usagers et la délivrance des prestations dans une logique de proximité et de qualité,
 - Traiter l'ensemble des demandes des habitants et acteurs des quartiers en coordonnant les actions des équipes territorialisées et en lien avec l'ensemble des directions de la Ville et de la Métropole,
 - Contribuer au bon déroulement des projets grâce à la connaissance des quartiers (habitants, usages, travaux...),
 - Accompagner les instances de participation citoyenne, proposer des modes de concertation innovants et accompagner l'innovation de services ainsi que les projets des autres directions par la définition et le pilotage des plans de concertation.
- Un budget de 0,033 M€ pour la communication et la maintenance / assistance de la plateforme numérique de participation citoyenne.
- Un budget de 0,025 M€ consacré aux subventions des associations animant les quartiers : comités des fêtes, corporation St Fiacre et comités de quartier.

L'objectif est de faciliter la vie des orléanais en leur proposant des services au plus près de chez eux et en les incitant à participer à la vie de leur quartier. Ainsi les orléanais peuvent s'impliquer de manière très concrète en réalisant eux-mêmes certaines actions grâce à ces dispositifs.

Une ville bienveillante avec les familles

A Orléans, tout est mis en œuvre pour que chaque famille, quelle que soit sa composition, puisse s'y installer et y vivre dans les meilleures conditions. Elle favorise entre autres le développement des démarches administratives dématérialisées dans ses différents domaines de compétence. Après le portail famille, de nouveaux services seront mis en ligne avec la logique de smart city.

A côté de ces services très utiles et accessibles à tous, la ville va poursuivre ses actions dans un certain nombre de secteurs touchant à la vie quotidienne des orléanais.

- Education

La politique éducative pour l'année 2024 va se caractériser par les éléments de fonctionnement suivants :

- Les enjeux de la transition qui seront au cœur de nombreux projets (lutte contre le gaspillage, actions de sensibilisation, valorisation des biodéchets)
- Des dépenses toujours impactées par la hausse des coûts au niveau des transports, des denrées alimentaires, des produits d'entretien, et des fournitures scolaires.
- La poursuite de la baisse des effectifs qui se confirme,

Par ailleurs, en cette année olympique, de nombreuses actions seront menées en lien avec la direction concernée.

En investissement la ville poursuit une politique volontariste pour améliorer la vie des écoliers :

- rénovations d'écoles sous l'angle de l'efficacité énergétique des bâtiments et de l'amélioration du bien-être des élèves (école et accueil de loisirs du Chatelet, accueil de loisirs des Capucins, école élémentaire Jean Zay),
- réaménagement des cours pour y créer des îlots de fraîcheur permettant de combiner des réaménagements complets pour les cours les plus abimées et des îlots oasis dans d'autres fortement exposées au soleil.

- La santé

La politique menée par la ville en santé publique poursuit deux enjeux :

- agir pour l'attractivité médicale
- favoriser les actions de prévention en direction de la population

Le pôle santé de la rue A. Gault devrait ouvrir en début d'année 2024 et intégrera S.O.S médecins afin qu'ils continuent d'exercer sereinement à Orléans.

Les actions de prévention, en partenariat avec le tissu associatif et institutionnel et l'appui du CCAS seront poursuivies et favorisées dans le cadre du contrat local métropolitain de santé (Orléans continuera de mettre à l'honneur le sport santé).

Les actions en direction des internes et en direction des professionnels de santé, notamment avec le dispositif de bourses et l'aide à l'installation, seront poursuivies.

L'offre de formation locale en santé, en direction des étudiants, initiée en 2022, sera toujours appuyée par l'association Loire et Orléans en Santé et la transformation du CHRO en CHU.

De plus, l'accueil de colloques et la campagne de communication à l'échelle de la Métropole, pour faire connaître ses atouts, seront poursuivis.

- La politique sociale et l'intégration citoyenne des personnes handicapées

Les actions seront poursuivies en direction des personnes en difficulté au travers des différents dispositifs avec un regard attentif sur les effets de la crise énergétique comme économique sur la population.

Avec l'intégration des dépenses et recettes de la petite enfance au sein du budget de la Ville, la subvention versée au CCAS est diminuée à due concurrence mais évolue de 180 ke à périmètre constant. Elle permettra de poursuivre l'ensemble des actions visant à soutenir les familles orléanaises: les aînés avec comme fil conducteur le lien social, en développant à la fois des actions de proximité (présence sur les marchés, programme d'animation ...) et des outils numériques (senior connect), les attributions d'aides avec un règlement plus adapté aux besoins actuels, la prévention santé, le handicap, la Réussite Educative et la Parentalité. Autant d'actions qui œuvrent pour le bien-être de tous et font en sorte qu'Orléans demeure une ville humaine et de proximité.

Concernant la politique handicap, l'année 2024 marquera une transformation d'approche en matière d'accompagnement et d'intégration des personnes en situation de handicap. Au-delà du soutien historique de la

Ville d'Orléans et de son CCAS aux associations, l'accent sera placé sur les actions transversales avec les autres services de la Ville, l'ambition étant de permettre aux personnes en situation de handicap de vivre au sein de la Ville d'Orléans tout autant que les personnes valides. La Mairie poursuit également ses travaux de mise en accessibilité (Ad'aps - Agenda Programmé de mise en accessibilité des bâtiments communaux) avec une enveloppe de 0,784 M€ proposée au budget 2024, à laquelle s'ajoute, évidemment, la prise en compte de l'accessibilité dans l'ensemble des rénovations portées par la Mairie.

Grâce au travail partenarial réalisé avec les associations, le déploiement des services pour améliorer le quotidien est maintenu avec Accéo permettant une communication en Langue des Signes avec les services municipaux, la mise à disposition de fauteuils roulants, la traduction en braille des formulaires et des plaquettes d'information, et la solution audiospot permettant aux personnes déficientes visuelles de se déplacer à l'ai de leur smartphone.

Enfin, s'agissant des actions relatives à la politique de la ville, la Mairie, dans le cadre du contrat de ville et du protocole d'engagements renforcés et réciproques, soutiendra des actions à destination des publics des quartiers prioritaires.

- La petite enfance

Dans un objectif de stabiliser la prospective et la gestion financière du CCAS d'une part, et de simplifier les procédures administratives et la gestion technique d'autre part, la politique petite enfance est transférée du CCAS à la Ville d'Orléans à partir du 1^{er} janvier 2024. La politique petite enfance gère 21 structures d'accueil de jeunes enfants en accueil régulier ou occasionnel dont une délégation de service public, et réserve 81 places auprès de 5 crèches du secteur privé, soit une offre totale de 686 places municipales et 215 ETC. L'objectif reste de faciliter l'accès aux différents modes d'accueil et d'assurer le maintien d'une haute qualité de service. Le budget de fonctionnement 2024 hors masse salariale est de 1,743 M€.

- L'animation sociale

12 centres d'animation sociale répartis sur 13 sites dans tous les quartiers d'Orléans assurent auprès de tous les types de public un accueil et des services éducatifs et de loisirs.

Leur intégration au sein de l'administration municipale est une formidable opportunité pour garantir la mise en œuvre des politiques publiques de vie sociale au plus près des besoins des habitants : soutien à la parentalité, éveil de l'enfant, accompagnement de la jeunesse, inclusion des seniors et personnes handicapées, en particulier par la culture et le sport.

Une grande transversalité de l'action publique sera déployée et les partenariats renforcés entre les directions intervenant pour la réussite éducative, la santé par le sport, ou encore la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées.

Les crédits d'intervention affectés aux centres d'animation sociale s'élèvent à 0,567 M€ (ateliers, sorties, centres de loisirs...) pour un budget total prévu à 5,1 M€ pour cette année 2024.

Pour mémoire, les actions de prévention éducative sont assurées par Orléans Métropole depuis le 1^{er} janvier 2019, dans le cadre du transfert de la compétence Prévention Spécialisée du Département à la Métropole.

- L'animation urbaine et les projets en direction des jeunes

Pour ses actions en faveur de la jeunesse, la Mairie s'appuie sur un tissu associatif fort et porte des projets pour les jeunes et par les jeunes, en concertation/collaboration avec l'ensemble des acteurs du territoire :

- Soutenir et accompagner les jeunes dans leur entrée dans la vie active (les jeunes et l'emploi, l'insertion des jeunes)
- Renforcer la place des jeunes dans la ville (la place de la jeunesse dans l'espace public, la cohabitation avec les habitants)
- Soutenir la jeunesse de notre ville (le talent, l'engagement)

Ainsi, 2024 verra de nouvelles éditions de la Soirée Jeunes Talents et du Festival Hip Hop.

Les subventions dédiées aux associations jeunesse convention qui contribuent au dynamisme de la jeunesse et au renforcement du lien social, apparaissent en diminution par rapport à 2023, en lien avec les changements de périmètre : la subvention à destination d'Anim Orléans (ex ASELQO) n'est plus versée compte tenu de la reprise

en régie de l'activité de l'animation sociale par la Ville d'Orléans. Les associations ESCALE, AESCO, AJLA et JAM sont dorénavant soutenues dans le cadre de la politique de la ville. A périmètre constants, les subventions dédiées aux associations jeunesse sont stables.

- Le soutien de la pratique sportive

La Ville d'Orléans continue sa transformation en ville sportive tant pour la famille que pour les pratiques amateurs (rénovation et création d'équipements sportifs de proximité et accompagnement des clubs amateurs).

A un an des Jeux Olympiques Paris 2024, la ville se positionne toujours pour aider ses athlètes à se préparer et pour accueillir des délégations étrangères dans ses équipements et particulièrement ceux labellisés Centre de Préparation aux Jeux ainsi que l'accueil d'événements sportifs importants à dimension internationale notamment à CO'met.

Autre évènement remarquable : en 2024, Orléans sera Ville départ pour une étape du Tour de France

Les actions seront déclinées pour poursuivre les objectifs suivants :

- La poursuite de la préparation des JO 2024 : l'accompagnement des athlètes olympiques et de haut niveau pour leur donner les moyens de se préparer aux prochaines olympiades et événements sportifs internationaux, le parcours de la flamme Olympique,
- Le développement d'une culture de la pratique sportive et du sport de haut niveau, le soutien aux enjeux économiques transverses tels que l'attractivité territoriale, le tourisme, l'internationalisation d'Orléans, par des événements différents et attractifs,
- Le soutien aux clubs sportifs par la mise à disposition des équipements sportifs et sites de pratique ainsi que l'aide à la mise en place d'actions de développement et de promotion du sport à destination du plus grand nombre, notamment dans le cadre de conventions d'objectifs,
- L'amélioration du service à l'usager et son adaptation aux nouvelles attentes et nouveaux besoins des familles, notamment l'axe sport-santé bien être et l'amélioration continue des équipements sportifs.

Parmi les projets d'envergure d'investissement :

- La poursuite du programme de réalisation d'équipements sportifs de proximité dans les quartiers de l'ensemble de la ville (pôle beach, basket 3X3, pumptrack, futsal extérieur, blocs d'escalade, aire de fitness...),
- La poursuite de la rénovation et de l'amélioration énergétique des bâtiments sportifs en tenant compte des contraintes économiques avec notamment le démarrage des travaux de rénovation de la salle d'escrime

Une ville attentive à la tranquillité publique

La police municipale a pour missions prioritaires la lutte contre les incivilités et la lutte contre la délinquance. Elle veille à la sécurité des Orléanais. Sa présence sur le terrain est une priorité pour 2024, dans un but notamment dissuasif.

La sécurisation des espaces publics a pour corolaire de proposer une ligne budgétaire accrue pour la remise en état des dispositifs de sécurité dans les bâtiments publics municipaux. Ceci constitue le volet d'un programme pluriannuel de travaux.

Le budget de la police municipale est proposé:

- En fonctionnement, à hauteur de 0,381 M€ pour les dépenses et 0,004 M€ pour les recettes.

Les dépenses de fonctionnement couvrent le fonctionnement du service (vêtements de travail, fournitures pour les équipes, frais vétérinaires, entretien et maintenance des matériels, entretien du parc automobile) et des charges plus spécifiques (armement, gestion de la vidéo protection, traitement des situations d'ivresse publique manifeste).

- En investissement pour 1,420 M€.

Une enveloppe de 0,500 M€ est proposée pour la sécurisation des bâtiments publics et 0,470 M€ pour la relocalisation des locaux de police.

Les autres postes de dépenses concernent l'acquisition d'un nouveau système d'enregistrement automatique à installer sur un véhicule de police pour vérifier le paiement du stationnement, l'entretien des véhicules ainsi que l'acquisition de matériels et équipements.

La Prévention de la délinquance et la Médiation : L'intervention de la collectivité en matière de prévention médiation vise à favoriser l'égalité des chances des habitants notamment dans les quartiers prioritaires. Les équipes du service prévention médiation sont réparties sur l'Argonne, la Source, Blossières et Dauphine et contribuent, par leurs interventions, à la prévention de la délinquance, à l'information et l'orientation des personnes les plus fragiles, à repérer des situations de souffrance ou à risque, à faire remonter des problématiques des habitants ou encore à résoudre des conflits de voisinage.

Une ville qui poursuit son embellissement

- La gestion et l'entretien de l'espace public

Les efforts pour la rénovation et l'embellissement du cadre de vie des Orléanais seront maintenus. Le programme important de rénovation des voiries se poursuivra en 2024. Une attention particulière sera également portée à l'entretien de l'espace public.

La compétence espace public ayant été transférée à Orléans Métropole, l'ensemble des chantiers sera réalisé par Orléans Métropole.

Le budget resté municipal dédié à l'espace public concerne :

- Les espaces verts communaux (parcs et jardins / Espaces attenants aux bâtiments publics) : fournitures / prestations / matériel / consommation d'eau pour l'arrosage
- Le fleurissement (colonnes végétales), les sapins de Noël
- L'entretien des arbres dans les parcs et jardins communaux
- Les travaux d'embellissement ou de création des parcs et jardins
- Le concours de roses
- L'entretien des aires de jeux
- L'entretien et le traitement des fontaines
- La MADS descendante pour les prestations réalisées par la métropole pour le compte de la ville
- La gestion des décorations de Noël

Ainsi le budget de fonctionnement est proposé à hauteur de 0,863 M€ pour les dépenses et 1,014 M€ pour les recettes (TLPE et redevances pour l'occupation du domaine public).

Le budget d'investissement est proposé à 5,131 M€ et comprend les fonds de concours à Orléans Métropole pour les travaux de voirie comme le parc Sanitas, l'offre de concours rue Courtenay et Evêché et la rue Tudelle pour 2,754 M€, ainsi que des dépenses de gros entretien pour 2,377 M€ (espaces verts des parcs et jardins, entretien des fontaines et des décorations de Noël).

- Redynamiser le commerce de proximité

Soutenir la stratégie de développement et d'aménagement commercial, promouvoir le dynamisme commercial par des animations et restructurer et dynamiser les polarités commerçantes dont les Halles Châtelet.

Le projet de budget 2024 prévoit notamment :

- Poursuivre la réflexion sur la restructuration et la rénovation des Halles Châtelet dans le cadre d'une opération d'aménagement commercial sur le secteur avec parallèlement la poursuite d'acquisitions foncières. Lancer le traité de concession afin de désigner l'opérateur de l'opération. Réalisation des travaux VRD en vue de l'installation des Halles provisoires le temps des travaux.
- La réflexion sur la faisabilité opérationnelle d'un scénario de transformation du site de la galerie marchande Madeleine Rive de Loire.
- La gestion des changements d'enseigne voire d'activités à travers les demandes de cession de baux, de fonds de commerce et l'intervention de la Ville lorsque la diversité commerciale se réduit ; notamment par la préemption puis la rétrocession pour redynamiser des secteurs comme les secteurs Carnes,

Bourgogne, Madeleine... et bientôt sur d'autres secteurs au sein du Périmètre de Sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce.

- Le renouvellement de l'animation du centre-ville et des polarités dans les différents quartiers de la Ville avec les commerçants et leurs associations (Vitrines, braderies, événements divers ...) et l'intégration des commerçants aux événements de la collectivité.
 - L'accueil des artisans d'art dans les locaux communaux.
 - Le soutien à la commercialisation, la recherche de nouvelles enseignes et d'investisseurs.
 - Présence du pôle commercial dans les salons (Salon de la Franchise, SIEC, SIMI....).
- L'aménagement urbain et la transformation des quartiers

La politique d'aménagement se poursuivra en 2024 au travers de nouveaux projets dans l'ensemble des quartiers de la ville.

En investissement pour 2024, il convient de poursuivre la réalisation des différentes opérations d'aménagement communales en cours sur le territoire de la Ville notamment avec les 9 ZAC communales dont 4 en voie d'achèvement (ZAC Sonis, ZAC Coligny, ZAC des Halles 1 et ZAC des Halles 2), 5 ZAC en cours (ZAC du Clos de la Fontaine, ZAC Bourgogne, ZAC Carmes Madeleine, ZAC du Fil Soie et ZAC Jardin du Val Ouest)

Ainsi au fil des quartiers, de nombreuses opérations sont en cours.

ZAC Carmes Madeleine : il s'agit de poursuivre la réalisation de cette ZAC qui prévoit la construction de nouveaux logements, la réalisation d'un jardin au cœur de la ZAC de 3 000 m² et l'aménagement des espaces publics.

Cette ZAC est en outre destinée à accueillir l'implantation de l'Université (Faculté de Droit, Gestion et Economie) qui relève de la compétence de la Métropole.

ZAC Bourgogne Est : le projet envisage de mener un plan d'action global de requalification et redynamisation du quartier à l'Est de la rue de la Tour Neuve dans le quartier dénommé « Bourgogne Est ». Ce plan est d'autant plus indispensable que le quartier est fragilisé par des immeubles sinistrés. La démolition de deux adresses est même actée.

Il est envisagé en 2024 de mandater le bureau d'études qui assistera la Ville dans la concertation et la mise en œuvre des orientations d'aménagement. Des études techniques seront réalisées au cours de l'année 2024 notamment des sondages de sols afin de disposer d'une cartographie complète des risques géologiques. Des études de circulation spécifiques (comptages) sont à lancer, ainsi que la faisabilité de construire un parc de stationnement, le lancement des études sociales démographiques et de caractérisation du bâti.

Des aménagements provisoires pourraient être envisagés dans le cadre de la concertation avec les habitants, afin de sécuriser et tester des usages.

Enfin, la poursuite de l'opération de ravalement de façades avec de nouvelles notifications permettra de continuer de mettre en valeur le patrimoine orléanais et de contribuer à l'embellissement de la Ville.

Secteur Saint Marceau : Résidence Dauphine. Il s'agit de poursuivre pour 2024, le désenclavement de la résidence Dauphine par la création d'une voie de liaison douce entre la rue des Anguignis (suite à la démolition de 2 pavillons au 2^{ème} semestre 2022) et les abords du groupe scolaire Bénédicte Maréchal. Un réaménagement autour de ce secteur sera à prévoir (travaux de voirie, espaces verts, éclairage et réseaux concessionnaires).

- L'action foncière

Au niveau des acquisitions foncières sur l'ensemble de la Ville, les besoins liés aux opérations, aux équipements et aux diverses politiques publiques sont évalués.

Parallèlement, des recettes avec une estimation prudente correspondent à la poursuite de la politique de cession du patrimoine dès lors que des opportunités se présenteront.

Une ville culturelle et animée

En 2023, la Ville a affirmé sa volonté de mettre en œuvre une politique culturelle dynamique, permettant d'aller chercher des publics nouveaux, ou de faire revenir ceux que la crise sanitaire avaient éloignés du champ culturel.

En cours d'année, l'aggravation de la crise économique a rendu nécessaire le renforcement du dialogue avec les acteurs culturels en proie à des difficultés financières bien réelles, mais toujours soucieux de développer des offres nouvelles en direction d'un public qui a montré à la fois son besoin de pouvoir accéder à la culture sous toutes ses formes, mais aussi son appétence pour des formes et des pratiques culturelles nouvelles.

C'est dans ce contexte que l'Eté essentiel a laissé place à la naissance du Grand PianO Festival Orléans dont le succès rencontré dès la 1^{ère} édition pose les bases d'une inscription dans la durée.

Ce festival populaire et exigeant aura aussi permis de fédérer les énergies des établissements culturels qui se sont tous mobilisés pour le faire vivre et montrer leur capacité à renouveler leurs propositions de partenariats au service de leurs publics.

Ainsi, notre politique culturelle a su se montrer ambitieuse, attractive et accessible à tous, notamment sur l'espace public, au travers des moyens alloués et de la diversité de la programmation.

La culture, vecteur d'attractivité

Le budget culture pour 2024 poursuit un mandat placé sous le signe :

- de la proximité et de la participation des habitants : la culture pour tous, avec tous et partout, tout au long de l'année
- du soutien aux artistes et au secteur culturel : soutien à l'emploi, soutien à la création, soutien à la commande publique culturelle
- de l'accompagnement des talents : identification, éclosion et accompagnement des projets artistiques et culturels
- du partenariat avec les acteurs culturels et d'une politique contractuelle avec les grandes institutions pour une meilleure coordination et lisibilité des projets menés.

La diffusion des connaissances et l'ouverture d'espaces de débats et de rencontres, la sensibilisation aux expressions artistiques, le soutien à la diversité, la participation des habitants et les pratiques amateurs continueront à être encouragés tout au long du mandat.

Cependant dans le cadre d'une forte contrainte économique, il est proposé notamment :

- Une programmation du Loire Art Show, festival d'Arts Urbains auquel le public montre d'année en année un intérêt croissant, dorénavant en biennale,
- De supprimer les Voix d'Orléans, ne laissant qu'une possibilité de partenariat avec le Parlement des écrivaines francophones pour continuer à porter les grands thèmes de sociétés,
- De limiter le Hors les murs,

Le budget de subventions sera attribué avec transparence, aux projets répondant aux critères de proximité avec le territoire et les habitants, structuration professionnelle, innovation artistique ou culturelle. Il est en légère augmentation pour permettre un meilleur accompagnement des petites associations.

Le secteur des pratiques amateurs continuera à faire l'objet d'une attention particulière dès lors qu'il encourage et développe la pratique artistique ou culturelle auprès du plus grand nombre et cherche à diversifier les publics touchés.

Les grandes institutions culturelles de notre ville seront toujours encouragées à développer des coopérations et des rapprochements afin d'amplifier les actions qu'elles mènent et de rendre leurs projets et leurs missions plus lisibles auprès des publics.

Dans le cadre croisé de la politique d'éducation artistique et de réussite éducative, le Conservatoire poursuivra le projet DEMOS d'éducation musicale à vocation sociale, en partenariat avec la Philharmonie de Paris et l'Orchestre symphonique d'Orléans.

La présence artistique sur l'espace public se poursuivra, avec la programmation de spectacles dans le cœur de ville et les quartiers, et des installations pérennes ou événementielles d'œuvres d'art.

La gestion des musées auparavant confiée à Orléans Métropole est retransférée à la ville d'Orléans à compter du 1^{er} janvier 2024.

La politique muséale vise à accompagner le rayonnement de la Ville d'Orléans et son développement touristique. Elle a également une vocation de proximité, de transmission de la connaissance de l'histoire de l'art en particulier auprès des enfants, des jeunes et des publics éloignés de la culture. Le développement de la pratique artistique, par la proposition d'ateliers est un axe fort de l'action des musées de même que de la construction d'un esprit curieux et critique au travers de la découverte des œuvres par les actions culturelles et les visites thématiques.

En dépenses 2,286 M€ dont 1,642 M€ en masse salariale sont nécessaires pour le fonctionnement du MOBE, du musée des beaux-arts et le musée historique.

En recettes 0,407 M€ sont attendus.

Les crédits de fonctionnement à hauteur de 1,465 M€ sont dédiés au fonctionnement courant des musées et à la réalisation d'expositions.

Les dépenses d'investissement concerneront principalement le lancement des opérations pour le réaménagement du Musée des Beaux-arts pour 0,500M€ et la restauration et l'aménagement du musée historique 0,280M€.

Les autres investissements du secteur de la culture concerneront notamment :

- La poursuite des études qui conduiront à l'implantation d'une nouvelle salle des Musiques actuelles sur le site d'Interives
- Les travaux de sauvegarde, la restructuration et l'extension du conservatoire
- La restructuration du beffroi de l'hôtel des créneaux,
- La poursuite du programme portant sur les monuments historiques
- Des subventions d'équipement pour les associations conventionnées

Les principaux événements et animations prévus en 2024 :

L'évènementiel est un enjeu majeur pour donner une image dynamique et conviviale de la ville, apporter de l'activité économique à de nombreux talents et artistes dont Orléans peut s'enorgueillir.

L'année 2024 sera marquée par :

- La préparation de la 12^e édition du Festival de Loire,
- Les Fêtes de Jeanne d'Arc,
- L'animation des quais,
- Les festivités du 14 juillet,
- La « Rentrée en Fête » des associations,
- Les manifestations sportives nationales et internationales dont l'Open de Tennis ou la coupe du Monde féminine de sabre,
- Le Marché de Noël,
- Les Commémorations,
- Les Journées européennes du Patrimoine et les manifestations du service Ville Art et Histoire.